



AVIS PUBLIC

Demande de participation à un référendum **Second projet de résolution 19-12-520**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Lucie Coallier, OMA, greffière de la Ville de L'Île-Perrot :

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM.

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 3 décembre 2019, le conseil a adopté à la séance ordinaire du 10 décembre 2019 le second projet de résolution suivant :

- **Second projet de résolution numéro 19-12-520 accordant la demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant, entre autres, à autoriser l'usage 12-01 – Service d'affaires (Service de garde pour animaux domestiques) sur le lot 1 575 919 situé dans la zone C-27.**

2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et, le cas échéant, des zones contigües afin qu'une résolution qui les contient soit soumise à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2). Les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une demande à l'égard de chacune des dispositions du projet peuvent être obtenus de la municipalité à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, à L'Île-Perrot, durant les heures d'ouverture.

Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

3. Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- être reçue au bureau de la municipalité au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, au plus tard le huitième jour qui suit celui de la publication du présent avis, soit le **23 décembre 2019 à 16 h 30.**

Un formulaire prévu à cette fin peut être obtenu, sur demande, en écrivant à l'adresse s-greffe@ile-perrot.qc.ca ou en téléphonant au numéro 514 453-1751, poste 225.

4. Est une personne intéressée toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 10 décembre 2019 :

- être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 10 décembre 2019, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.
6. Le second projet de résolution peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de L'Île-Perrot sis au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité à www.ile-perrot.qc.ca.

Un croquis des zones visées par les dispositions mentionnées au point 2 ci-dessus est annexé au présent avis.

DONNÉ À L'ÎLE-PERROT, ce 13 décembre 2019.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière

Titre : PPCMOI – 400 Grand Boulevard (lot 1 575 919)

Zone concernée : C-27*

Zones touchées : C-18, C-25, C-34, H-28, H-30

